



# PROJET EDUCATIF DU PATRONAGE LAIQUE DE LORIENT

Réactualisation, validée par la commission enfance du 21 janvier et le bureau directeur du 28 janvier 2009.

## I) PRESENTATION

Le Patronage Laïque de Lorient est une association loi 1901, créée en 1926 par Emmanuel Svob.

A l'époque le PLL avait pour objet de « soutenir moralement, matériellement et pécuniairement tous les enfants fréquentant les écoles publiques de Lorient, à tous les degrés et toutes les institutions scolaires et post scolaires, cantines, garderie, colonie de vacances, école pour anormaux, musique, théâtre, cinéma, etc... » Il pouvait lui-même créer de semblables institutions s'il n'en existait pas... L'association se donnait également pour but la pratique de l'éducation physique et des sports

**Aujourd'hui, c'est une association d' Education populaire qui vise à l'épanouissement et à la promotion de l'individu tant dans ces activités individuelles que collectives.**

**Sa vocation est de proposer sur le temps libre une offre de loisirs éducative diversifiée, accessible à tous.**

L'Association s'est organisée en deux secteurs d'activités complémentaires.

Le secteur sportif et culturel, qui propose l'accès à des pratiques de loisirs et/ou de compétition dans le cadre de sections par discipline ou dans le cadre plus global de l'animation sportive.

Le secteur Enfance - Jeunesse, propose différentes modalités d'accueils éducatifs pour les enfants et les jeunes durant leur temps libre : Accueils de loisirs, Séjours ...et des projets d'animation spécifiques sur les temps périscolaires (PEL).

*Fédérations d'Education Populaire de rattachement :*

*Le secteur enfance du PLL est affilié aux Francas. Le secteur Sportif du PLL est affilié à Léo Lagrange.*

*Le PLL est affilié à la Ligue de L'enseignement.*

## II) UNE DIMENSION SOCIALE

Le PLL développe ses activités dans un esprit d'utilité sociale en proposant un mode de garde et de loisirs pour les enfants tout en soutenant les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

Le PLL favorise l'accessibilité des ses activités à tous les niveaux :

(Sur le plan financier, au niveau mobilité, au niveau des lieux et heures d'activités)

Il se veut au plus proche des possibilités et des demandes des familles issues de tous milieux.

La mixité sociale est recherchée.

Le PLL vise aussi à soutenir les plus démunis dans l'accès aux loisirs et à l'éducation pendant le temps libre.

Les accueils de loisirs concernent tous les enfants dès qu'ils sont scolarisés. Ils doivent être organisés de manière à respecter les besoins et les rythmes de vie des enfants selon leur âge.

Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir être accueillis comme tous les enfants. L'association doit s'engager à rechercher les moyens d'un accueil adapté.

Un travail en partenariat et en réseau est à envisager. (Ex : IEM Kerpape)

### **III) INTENTIONS EDUCATIVES** **ET VALEURS DE REFERENCE**

Dans la mise en œuvre de son projet, le PLL se réfère :

- A la déclaration Universelle des droits de l'Homme,
- A la déclaration des droits de l'enfant
- La Charte « Grandir ensemble » des centres de loisirs du Projet Educatif local de la ville de Lorient

Le PLL est une association Laïque, ouverte à tous, qui s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres. Elle s'interdit aussi tout prosélytisme politique ou religieux.

Egalité, tolérance, respect, entraide et solidarité sont les valeurs fondatrices du PLL.

L'Association entend participer à l'éducation des enfants et des jeunes en prenant en compte leur spécificité et leur situation actuelle d'enfant vers l'adulte libre et responsable qu'il sera demain.

L'Association considère la place déterminante du jeu et du plaisir dans l'éducation des enfants, elle organise sa pédagogie en référence sur les temps de loisirs.

Elle cherche en tout à développer l'autonomie des personnes et son développement harmonieux.

Elle souhaite permettre aux enfants et aux jeunes d'appréhender leur environnement pour qu'ils puissent s'y intégrer et y agir à leur mesure.

Elle souhaite contribuer à un apprentissage de la vie en collectivité soucieuse du « bien vivre ensemble ».

Considérant que l'éducation doit être globale pour prendre en compte l'enfant dans son unité, l'association agit en complémentarité et en lien avec les familles et le système scolaire

En tant que partenaire éducatif du temps libre et des loisirs.

L'Association défend un idéal de vie démocratique.

Elle encourage la participation sociale et l'exercice de sa citoyenneté pour chacun dès son plus jeune âge.

L'association souhaite faire reconnaître les demandes, les besoins et les droits des enfants et des jeunes, ainsi que leur place dans notre société.

Elle souhaite accompagner les enfants et les jeunes dans leur insertion sociale et dans l'organisation autonome de leur temps libre.

## **IV) OBJECTIFS EDUCATIFS GENERAUX POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Dans l'environnement local lorientais, mettre en place des lieux de vie qui, de manière ludique, contribueront à l'éducation harmonieuse des enfants, qui leur permettront de développer leur autonomie, d'élargir leur champ de découverte de connaissance et d'expérimentation, de s'intégrer dans un collectif au sein duquel ils seront respectés dans leur unité, leur intégrité et reconnus en tant qu'acteurs.

Partager des valeurs et des repères éducatifs qui permettront aux enfants de construire leur citoyenneté.

### **a) Faire vivre des lieux d'accueils dans un climat chaleureux de respect mutuel, de sécurité physique et affective**

Valorisation de l'enfant et de ses capacités, renforcer l'estime de soi.

Assurer la transition avec la famille.

### **b) Respecter les besoins et les rythmes de vie des enfants**

Prévoir l'organisation de la vie quotidienne et des activités en fonction de l'âge, des besoins, des rythmes de vie des enfants.

### **c) Favoriser l'autonomie**

Reconnaître les compétences de chaque enfant et lui permettre d'évoluer dans son degré d'autonomie, encourager la progression, permettre la prise de risque mesurée, le droit à l'essai et à l'erreur

Permettre à l'enfant de s'impliquer à son niveau d'initiative et de responsabilité

### **d) Favoriser l'épanouissement**

Permettre à l'enfant de découvrir et de s'initier à des activités diversifiées qui mettent en jeu toutes les techniques et forme d'expression nécessaires à son développement :

Activités sportives, artistiques, culturelles

Ces pratiques de loisirs doivent être proposées de manière adaptée par rapport à l'âge des enfants

Ouverture culturelle.

### **e) Favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté**

Développer les Compétences sociales des enfants

Favoriser l'expression individuelle et collective des enfants et des jeunes.

Mettre en place des situations de vie collectives qui permettront et favoriseront la participation, la prise d'initiative de responsabilité, de décisions, d'expérimentation et de choix.

Veiller à une ouverture sur le monde. Favoriser la rencontre .Prendre en compte la diversité socioculturelle et développer des relations de coopération et de solidarité.

Les enfants doivent être acteur de leur temps libre, ils doivent participer à l'élaboration des règles de vie collective et à leur évaluation.

**f) Favoriser la connaissance de l'environnement local et la participation sociale des enfants**

L'accueil de loisirs se situe dans un environnement local

Donner aux enfants des clés de lecture de cet environnement, lui permettre d'y agir à sa mesure.

Favoriser les relations inter générations.

**g) Contribuer à donner aux enfants des repères éducatifs généraux.**

Éducation à l'environnement, éducation à la santé, éducation aux droits de l'enfant, éducation à la Laïcité, éducation au développement durable

**h) Etablir une relation de confiance avec les parents et leur permettre de trouver leur place dans l'organisation du centre de loisirs.**

Favoriser la communication, l'écoute, permettre la rencontre.

## V) CADRE DE FONCTIONNEMENT GENERAL DONNE AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Le Patronage Laïque de Lorient est conventionné avec la ville de Lorient pour organiser l'accueil éducatif des enfants et des jeunes pendant leur temps libre. En accord avec les objectifs éducatifs de l'association, la ville de Lorient met à disposition de celle-ci des moyens humains, financiers et matériels pour la réalisation de cette mission.

Les accueils de loisirs du P.L.L sont ouverts tous les mercredis et jours de vacances scolaires, en stricte complémentarité avec les temps scolaires

*Le PLL est principalement organisateur d'accueil de loisirs de proximité sans hébergement. Cependant au regard de l'intérêt éducatif des séjours au niveau de l'apprentissage de la vie en collectivité l'association offre aux enfants des possibilités progressives de départ avec hébergement :*

- Initiation camping dans le cadre des accueils de loisirs durant l'été (2 jours 1 nuit ou 3 jours 2 nuits)*
- Séjours courts sur une thématique de découverte :(5 jours 4 nuits)*
- Séjour long : 2 semaines*

Les équipes de direction auront à proposer à l'Association un projet pédagogique qui déclinera au plus proche de sa situation les objectifs définis ci-dessus et qui prendra en compte le cadre de fonctionnement suivant :

### Les accueils de loisirs sans hébergement:

Ils concernent les enfants de Lorient et ses environs, de 2.5 ans à 15 ans, ils sont organisés en fonction de l'âge et répartis sur le territoire lorientais

Ils ont une capacité d'accueil maximum d'environ 80 enfants pour les maternels, et 120 primaires.

Ils sont situés dans des locaux spécifiques ou des écoles, adaptés aux besoins des enfants. Chaque centre dispose d'une certaine autonomie pédagogique de fonctionnement, mais coopération et solidarité inter centres sont à valoriser, d'autant que du fait de notre organisation en groupe d'âge les familles ayant des enfants d'âge divers sont amenées à fréquenter 2 centres. Elles doivent percevoir la cohérence de l'association.

### Les horaires:

Pour rendre les centres accessibles au maximum d'enfant et pour répondre au besoin de garde des familles qui travaillent le centre de loisirs est ouvert sur une forte amplitude horaire.

7h30 à 9h00	Accueil échelonné
9h00 à 17h00	Animation
17h00 à 19h00	Accueil et départ échelonné

Les temps d'accueil et de départ échelonnés doivent être conçus pour les enfants dans la continuité de la journée, avec des propositions d'activités.

Ces temps sont pour l'équipe de direction des moments de rencontre et d'échange avec les parents c'est pourquoi, dans la mesure du possible, un membre de l'équipe de direction assure l'ouverture et l'autre la fermeture.

Les temps d'accueil peuvent être décentralisés pour faciliter l'accès aux centres pour certaines familles.

Le directeur est néanmoins responsable de leur organisation (encadrement, activité, information, jeux.)

Un circuit bus est mis en place pour renforcer l'accessibilité

### L'inscription:

L'inscription de l'enfant se fait au siège de l'association et est validée par l'adhésion individuelle

Une fois inscrit l'enfant peut être accueilli à la 1/2 journée, à la journée complète pour un ou plusieurs jours.

Les enfants doivent se sentir accueillis au centre et être en capacité de s'y repérer à leur arrivée.

Au moment de l'inscription, un dossier est rempli par la famille et est transmis sur le centre.

**Il appartient à l'équipe de direction d'en prendre connaissance et d'organiser les informations liées à la santé, aux autorisations à partir seul, aux autorisations de prise en charge**

**Les possibilités d'accueil d'un enfant en situation de handicap sont évaluées avec les familles concernées avant l'inscription.** L'association s'engage à rechercher les moyens nécessaires à un accueil adapté. Un protocole d'accueil individualisé sera mis en place avec la famille. (Voir annexe)

**La relation aux familles** Notre action éducative se situe comme complémentaire à celle de la famille. Nous nous devons d'établir la relation sur le registre de la confiance et plus si possible.

L'engagement demandé est la diffusion du projet pédagogique du centre (de manière simplifiée) et du programme hebdomadaire. Celui ci est à soigner sur le fond et la forme.

Il n'est pas forcément une grille d'activité mais doit permettre à l'enfant et à sa famille de se repérer dans la semaine.

L'équipe communiquera les programmes au siège de l'association où ils sont affichés et mis en ligne sur le site Internet: [www.pllorient.org](http://www.pllorient.org)

Si un enfant est en difficulté ou pose problème sur le centre (difficulté d'intégration, trouble du comportement, violence, suspicion de maltraitance... le P.L.L doit être avisé pour envisager une solution)

### **La place des enfants**

Les équipes de direction doivent prévoir des modalités de participation des enfants à la vie du centre qui dépassent la consommation d'activités. Dès leur plus jeune âge, les enfants seront amenés à s'exprimer sur les activités qui leur sont proposées et sur le vécu au centre, ils seront associés à leur mesure à l'élaboration des règles de vie commune et des programmes d'animation hebdomadaire.

Les adultes viseront à impulser, soutenir et valoriser les initiatives et les projets des enfants et des jeunes

### **Les activités:**

Les activités proposées seront des supports à l'action éducative. Elles seront adaptées aux enfants. Elles seront source de plaisir et d'enrichissement. Elles seront diversifiées et **prendront sens dans une dynamique de projet** se différenciant ainsi d'une simple garderie ou d'un espace de consommation de loisirs.

### **L'encadrement:**

Pour faire fonctionner ses centres de loisirs le P.L.L fait appel à des directeurs et des animateurs formés à ces fonctions.

La législation en vigueur prévoit: 1 animateur pour 8 enfant de - de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Au regard de son système d'accueil très souple le P.L.L organise ses équipes selon les règles suivantes par rapport à un effectif moyen:

*Pour l'été:* 1 directeur et 1 adjoint et 1 assistant hors effectif. +1 animateur pour 7 enfants de- de 6 ans et un animateur pour 10 enfants de + de 6 ans.

**En cas de sous estimation de la fréquentation des embauches complémentaires sont effectuées.**

Durant les congés scolaires, les équipes d'animation sont composées à 80% d'animateurs occasionnels BAFA, lycéens et étudiants.

Nous estimons avoir un rôle de **formation** à jouer pour ces jeunes qui font le choix d'un job d'été fondé sur l'engagement et la participation sociale. Ils sont peu expérimentés mais porteurs de dynamisme et de changement.

Durant les vacances d'été, le PLL a fait le choix de permettre a des jeunes de 16 à 17 ans de s'intégrer dans les équipes (en sur effectif) en tant qu'**animateur assistant**. Ils peuvent



ainsi s'engager dans une activité d'utilité sociale éducative et vérifier leur motivation à poursuivre le BAFA.

Les animateurs sont pré sélectionnés sur dossier par la commission Enfance. Les équipes sont composées sur dossier par les directeurs La première réunion de travail permet entre autre de confirmer l'embauche. (Un document d'évaluation suit chaque animateur ayant travaillé au PLL)

Les équipes de direction ont défini un référentiel concernant les attentes par rapport aux animateurs (en annexe)

### Les tarifs:

La politique tarifaire de l'association est établie par l'association en harmonie avec les autres associations conventionnées avec la ville de Lorient.

La prestation est facturée par avance à la famille pour 5 jours ou 10 1/2 journées.

Les paiements peuvent être faits au P.L.L ou sur les centres.

### La restauration

La restauration est assurée par la restauration municipale. Le temps de repas est un temps éducatif pendant lequel les animateurs sont impliqués. Des projets d'animations peuvent prévoir des repas préparés en autonomie par les enfants.

### Moyens financiers

Le P.L.L accorde à l'équipe de direction un budget à la journée/enfant à suivre de manière rigoureuse, qui prend en compte :

- le matériel pédagogique et les locations de services éducatifs
- les transports des enfants et des personnels
- les frais alimentaires                      -les produits d'entretien
- les frais pharmaceutiques                -les frais administratifs.

### Les locaux:

Les Locaux dans lesquels se déroulent les centres sont des locaux municipaux. Ils sont confiés aux directeurs qui est garant des entrées et sorties, de leur fermeture de leur entretien courant, aidés en cela par du personnel de service municipal

### Le matériel:

Le P.L.L dispose d'une régie commune de matériel pédagogique qui est à disposition de toutes les équipes.

Chaque centre se constitue au fur et à mesure une régie spécifique qui peut circuler d'un centre à l'autre.

Le matériel fongible est acheté en fonction du projet sur le budget de fonctionnement

Si des besoins d'investissement se font sentir en fonction de projets ils sont à négocier avec la responsable du secteur enfance.

## **VI) MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION**

Le secteur enfance du patronage Laïque de Lorient est piloté par « la commission enfance » qui définit ses orientations en lien avec les équipes permanentes

La directrice permanente est chargée de la coordination des équipes et des projets.

- Durant l'année scolaire : Coordination pédagogique et implication dans l'environnement local.
- Avant la période d'été : Formation des équipes et propositions d'évolutions et de dynamique de travail commune.
- Après l'été : Evaluation de l'avancée et mesure de l'adéquation de notre projet au travers.
  - D'une enquête de satisfaction des parents.
  - D'une rencontre bilan des équipes de direction

Les équipes de directions sont responsables de l'évaluation pédagogique des projets qu'elles mettent en œuvre.

## **VII) MODALITES DE COMMUNICATION DES PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

Les personnes qui dirigent et animent les accueils de loisirs auront pris connaissance du projet éducatif avant leur prise de fonction.

Le projet éducatif, dans une version simplifiée, sera remis aux familles lors de l'inscription des enfants. (Plaquette de présentation)

Les équipes de direction élaboreront avec leurs équipes le projet pédagogique et elles en communiqueront à tous les parents une version simplifiée. (Lettre aux parents, dossier d'accueil...)

L'Intégralité du projet sera consultable sur les sites d'accueil.

Pour les séjours avec hébergement les familles seront rencontrées avant le départ pour une présentation des projets.